

POINTS IMPORTANTS A RETENIR:

- Il n'y a pas de frais pour nos services.
- Nous ne représentons aucun des parties dans la plainte.
- Nous sommes une agence neutre et d'établissement des faits
- Nous ne prodiguons pas de conseils juridiques à l'une ou l'autre des parties.
- Une plainte formelle doit être déposée dans un délais de 300 jours calendaires après que le dernier incident se soit produit en ce qui concerne l'emploi, les logements publics l'éducation ou les affaires concernant les crédits.
- Une plainte formelle doit être déposée dans un délai d'une année après que le dernier incident concernant un cas de logement se soit produit
- Les incidents doivent avoir eu lieu à Cedar Rapids ou Marion.
- La Commission n'enquête pas sur les plaintes à l'encontre de la ville de Cedar Rapids.
- La plainte doit avoir été déposée depuis 60 jours avant que le plaignant ne puisse être capable de requérir de la Commission des Droits Civique de l'Iowa le droit d'intenter un procès.
 - Ceci permet au plaignant d'amener l'affaire par devant une instance juridictionnelle privée avec un avocat privée.
 - Si cette demande est faite et qu'une suite favorable est donnée, l'affaire sera close par notre agence.



Admission

Dépôt Officiel

Notification

Processus de
dépôt de
plainte

Action en Retour

Réplique

Médiation

Enquêtes

Recommandation

Cedar Rapids Civil Rights Commission

50 2nd Avenue Bridge, 7th Floor

Cedar Rapids, IA 52401

Phone: 319-286-5036

Fax: 1-319-343-1109

Email: civilrights@cedar-rapids.org

www.cedar-rapids.org/civilrights

[Facebook.com/Cedar.Rights](https://www.facebook.com/Cedar.Rights)

[Twitter.com/CRCivilRights](https://twitter.com/CRCivilRights)



Civil Rights Commission



**VUE
D'ENSEMBLE
DU PROCÉSSUS
DE DEPOT DES
PLAINTES**

VUE D'ENSEMBLE DU PROCESSUS DE DEPÔT DES PLAINTES

Étape 1 - Remplir un formulaire d'admission

- les informations importantes à inclure:
 - La/les date (s) exacte (s) ou approximatives de/des incidents discriminatoires
 - les explications détaillées de l'/des incident (s).
 - Les noms et titres des parties impliquées.
 - Les copies des documents y afférents et dépositions des témoins.

Étape 2 - Dépôt Officiel

- Le Formulaire d'Admission rempli sera examiné pour déterminer la juridiction
- Le bureau des Droits Civiques remplira un Formulaire de Mise en Accusation Officielle.
- Une fois que celui-ci est établi, on vous contactera et vous exigera de signer la Mise en Accusation avant que vous ne déposiez formellement la plainte.
- Il vous revient de vous assurer que toutes les informations soient correctes avant de porter la signature.

Étape 3 - Notification

- La notification de la plainte formelle sera envoyée par courrier recommandé 10 jours après aux personnes suivantes :
 - la personne déposant la plainte (le plaignant).
 - La/les personnes contre lesquelles la plainte a été déposée (défendeur).
 - Une copie de la plainte sera annexée à la lettre de notification

Étape 4 - Action en Retour

- Chaque défendeur doit déposer une riposte formelle à la plainte.
- Ils disposeront d'environ deux semaines pour déposer leur riposte accompagnée des justificatifs
- Un report de délai raisonnable peut être accordée sur demande.

Étape 5 - Réplique

- Une fois que le bureau des Droits Civiques reçoit une riposte, le plaignant recevra une copie rédigée
- Le plaignant disposera d'environ deux semaines pour soumettre une réplique
- Un report de délai raisonnable peut être accordé sur demande

Étape 6 - Médiation (Facultatif)

- La médiation est un processus informel, souple et volontaire.
- La médiation est une résolution alternative du litige par laquelle les deux parties se concertent avec un médiateur formé et neutre qui facilitera le processus vers une résolution. Les parties explorent conjointement les intérêts mutuels et règlent les différences.
- Ceci est un processus confidentiel. Aucune des informations ne peut être divulguée, débattue ou utilisée hors du cadre du processus .

Étape 7 - Enquête

- Vous voudrez bien retenir en permanence que les enquêteurs sont affectées à de multiples affaires et plusieurs étapes sont à franchir avant qu'une affaire ne soit confiée à un enquêteur.
- Les enquêteurs seront en contact avec les plaignants et défendeurs.
- Des demandes de données seront envoyées aux plaignants et défendeurs.
- Des entrevues seront effectuées avec le plaignant, le défendeur et les témoins.
- Une enquête sur site sera programmée suivant les besoins.

Étape 8 - Recommandation

- L'enquêteur va rédiger une analyse de l'affaire et le verdict recommandé.
- L'analyse de l'affaire sera ensuite soumise au Directeur Exécutif pour examen et approbation
- une fois approuvée, l'analyse de l'affaire est soumise à un Membre de la Commission des Droits Civiques pour examen et réponse.
- Suivant le verdict recommandé, l'affaire sera soit close ou amenée par devant une commission de conciliation
- Si l'affaire est close, le plaignant disposera de 10 jours pour faire appel de la décision. Des faits nouveaux devront être soumis dans le cadre de l'appel.

